



NOTE

**Confédération
des syndicats
nationaux**

Comité exécutif
Trésorerie

**Aux trésorières et aux trésoriers
des conseils centraux et des fédérations**

**Indexation des barèmes au 1^{er} juin 2024
pour les dépenses reliées aux instances et aux comités confédéraux**

DÉPENSES

Déjeuner.....	16,40 \$
Dîner.....	25,55 \$
Souper.....	31,55 \$
Coucher.....	213,55 \$
Kilométrage.....	0,632 \$
Stationnement et taxi.....	sur production de pièce

FRAIS DE GARDE

<i>Répartition quotidienne</i>	Nombre d'enfants			
	1	2	3	+ de 3 enfants
Avant-midi	16,70 \$	25,00 \$	33,05 \$	8,65 \$
Après-midi	16,70 \$	25,00 \$	33,05 \$	8,65 \$
Soirée-après 18 h	25,25 \$	33,05 \$	40,80 \$	8,65 \$
Nuit-après 24 h	33,35 \$	49,10 \$	68,55 \$	8,65 \$

En outre, pour la période du souper, les frais encourus pour la garde ou les retards à la garderie donnent droit à une compensation de 16,70 \$ pour un enfant et de 8,65 \$ pour chaque enfant additionnel.

Syndicalement,


Yvan Duceppe
Trésorier CSN

2024-06-01